

**Complément de l'avis n° 2016/06-01  
relatif à l'accréditation de l'Université de Lorraine  
à délivrer les titres d'ingénieur diplômé des écoles internes  
d'ingénieurs :**

**Concernant l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de  
mécanique de Nancy (ENSEM)**

Objet

**Rapport intermédiaire** demandé dans l'avis n°2016/06-01 concernant l'ENSEM *portant notamment sur le recrutement des diplômés et les effets de la mise en place du plan de lutte contre l'échec.*

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy,
- Vu la note de synthèse établie par Patrick OBERTELLI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 octobre 2019,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2019.

La présidente,  
Elisabeth CREPON

